

NOTICE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC

MAGASIN LEROY MERLIN - Rond Point Chanzy Brone de l'espoir - LEZENNES (59 260)

SOMMAIRE

- 1 Rappels
- 2 Objet du document
- 3 Obligations du maître d'ouvrage
- 4 Données concernant l'opération
- 5 Engagement du maître d'oeuvre et du maître d'ouvrage

NOMENCLATURE DES PIECES

Pièces Ecrites

Notice d'Accessibilité

Pièces Graphiques

Plan de masse précisant les conditions de raccordement entre l'intérieur et l'extérieur du ou des bâtiments, les aires de stationnement
Plan de rez de chaussé précisant les circulations intérieures horizontales et verticales, et s'il y a lieu les locaux sanitaires destinés au public

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET

- | | |
|---|--|
| 1 Dispositions générales | 10 Accueil, équipements et dispositifs de commande |
| 2 Cheminements extérieurs | 11 Sanitaires |
| 3 Places de stationnement | 12 Sorties |
| 4 Accès au(x) bâtiment(s) et aux locaux ouverts au public | 13 Eclairage |
| 5 Circulations intérieures horizontales | 14 Information et signalisation |
| 6 Circulations intérieures verticales | 15 Etablissements recevant du public assis |
| 7 Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques | 16 Etablissements comportant des locaux à sommeil |
| 8 Revêtements de sols, murs et plafonds | 17 Etablissements avec douches ou cabines |
| 9 Portes, portiques et sas | 18 Caisses de paiement |
| | 19 Commentaires éventuels et certification du mandataire |

1 Rappels

Réglementation

Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8 et R 111-19,
Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
Décret n° 2006-555 du 17/ 05/ 06 modifié par décret n° 2007-1327 du 11/ 09 / 07
Arrêté du 1er août 2006
Arrêté du 8 décembre 2014 et décret n° 2006-555
Arrêté du 15 décembre 2014

2 Objet du document

La présente notice précise, au stade du permis de construire, l'engagement du maître d'ouvrage vis à vis de la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées et fournit un cadre de renseignement pour l'examen du projet nécessaire à l'instruction du dossier de permis de construire ou d'autorisation de travaux.

3 Obligations du maître d'ouvrage

Au stade du permis de construire ou d'autorisation de travaux le maître d'ouvrage prend l'engagement de respecter les règles de construction. Le permis de construire peut être accompagné d'une demande d'autorisation de Travaux (article R 111-19-16 du code de la construction et de l'habitation) ou à défaut uniquement des pièces énumérées à l'article R 111-19-17.

La présente notice doit permettre la vérification de la prise en compte des règles d'accessibilité dans le projet facilitant l'**AVIS OBLIGATOIRE** de la commission consultative départementale de sécurité d'accessibilité.

En fin de travaux l'engagement pris par le maître d'ouvrage de respecter les règles de constructions sera confirmé par la fourniture d'une **ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ** telle que définie par les articles R.111-19-27 du code de la construction et de l'habitation :

4 Données concernant l'opération

DESIGNATION DE L'OPERATION

Nom de l'opération:

Projet de création par transfert d'un magasin Leroy Merlin sur le site de la Borne de l'Espoir

Nature des travaux :

Construction d'un magasin Leroy Merlin et programme de bureaux associés

Commune:

Borne de l'Espoir à Lezennes

E.R.P. de 1ère catégorie - Type M, avec activités secondaires PS, R

DECLARANT ET INTERVENANT

Maître d'ouvrage (le déclarant) :

L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN France
Rue Chanzy - Lezennes
59 712 LILLE Cedex 09

Tel: **03.28.80.89.97**

e-mail: virginie.delloue@leroymerlin.fr

Maître d'oeuvre

Avant propos

51 boulevard de Belfort
59 042 Lille Cedex

Tél : **03 20 62 10 00**

e-mail: **h.dufour.avp@gmail.com**

BUREAU DE CONTRÔLE CHARGE DE L'EXAMEN DU PROJET

Bureau Véritas Construction

27, allée du chargement
BP 336
59 650 Villeneuve d'Ascq

Tel: 03 20 19 25 00

e-mail : didier.bera@fr.bureauveritas.com

5 Engagement du maître d'oeuvre et du maître d'ouvrage

ENGAGEMENT DU MAITRE DOEUVRE

En tant que maîtrise d'œuvre de l'opération sus citée et conformément à l'article R.421.5.2 du Code de L'urbanisme, nous nous engageons à respecter les règles concernant l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le Mandataire

(date & signature)

Le 20 juillet 2018

Avant propos architectes

51 boulevard de Belfort
59 042 Lille Cedex



ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

En tant que maître d'ouvrage de l'opération sus citée et conformément à l'article R.421.5.2 du Code de L'urbanisme, nous nous engageons à respecter les règles concernant l'accessibilité aux personnes handicapées.

Son représentant légal

(date & signature)

Thomas BOURET, représenté par Virginie Delloue

Le 20 juillet 2018

L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN France

Rue Chanzy - Lezennes
59 712 LILLE Cedex 09



PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET

1 Dispositions générales

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à créer par transfert un magasin de vente d'articles de bricolage accompagné d'un programme associé. Il proposera une surface de vente intérieure de 10 750 m², ainsi qu'une surface de vente extérieure de 4 250 m². Le magasin sera complété d'un programme de bureaux d'une surface de 7 030 m². L'ensemble du projet constituera une surface de plancher de 27 305 m² et se développera sur plusieurs niveaux.

Les aires de stationnement totaliseront 558 places en deux ensembles: 2 niveaux de parking se situeront sous la surface de vente, et seront complétés par un ensemble de trois niveaux de parking situés dans un volume juxtaposé au magasin (parking silo semi enterré). 12 places PMR seront aménagées à proximité des différentes entrées et réparties sur chaque niveau de parking. La surface de vente étant à l'étage, elle sera accessible par un sas verticale reliant les différents parkings entre eux. Le sas accueillera des travelators et des ascenseurs + monte-charge.

Le site est marqué par une forte déclivité qui sera un atout pour traiter les différents niveaux du site.

Un parvis piéton réalisé dans le cadre du présent permis (lot02) permettra de connecter le niveau référence du projet au boulevard de Tournai par la création d'une rampe accessible.

L'ensemble du projet faisant l'objet de la présente demande se fera dans le respect des règles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les établissements recevant du public.

Le projet intègre l'accessibilité à **tous les types de handicap** (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

► Implantation

Le magasin sera implanté sur les lots 01, 02 et 03 du macrolot A du projet de la Borne de l'Espoir. Ces trois lots constitueront le périmètre du présent permis de construire. Ce périmètre se situe à la fois sur les communes de Lezennes et de Villeneuve d'Ascq, il correspond aux références cadastrales suivantes:

- sur la commune de Lezennes: AL8p, AL12p, AL23p, AL27p, ALDP1, ALDP2,
- sur la commune de Villeneuve d'Ascq: NW 66P

► Accès - Cheminements extérieurs

L'accès piéton au magasin se fera depuis le sas sans ressaut ni obstacle à la roue de plus de 2 cm. Le sas sera lui-même connecté aux différents niveaux de parking et au parvis piéton.

Deux cheminements piéton de 1.50 m de large au minimum seront continus jusqu'à l'entrée du magasin.

_ La rampe piétonne permettant de relier le SAS au boulevard de Tournai aura une pente inférieure à 4%,

_ et le cheminement piéton jusqu'à la placette Sud restera à niveau avec le SAS et sera sans ressaut ni obstacle à la roue de plus de 2cm.

La traversée des voies sera signalisée par des passages piétons réalisés en peinture blanche sur l'enrobé du parking. Une bande podotactile d'une largeur minimum de 40 cm de large sera positionnée à chaque croisement et au droit des éventuels obstacles.

Le parking sera doté de 12 places de parking de 3.30 m x 5.00 m sur 558 places au total, et réparties sur les différents niveaux de parking (PK1, pk2, pk3, pk4, pk5)

Les emplacements de parking réservés aux PMR seront positionnés au plus près du sas.

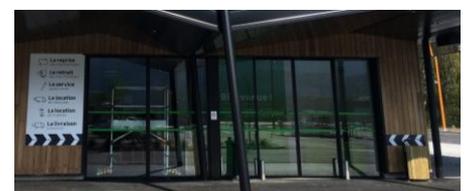
Un cheminement piéton accessible aux PMR desservira l'ensemble de ces places jusqu'aux entrées. Ce cheminement sera constitué par un revêtement gravillonné préhensible à la canne.

Les pentes sur le parking sont de 2% maximum.

L'accès piéton au parking ne sera pas permis depuis les rampes d'accès VL. Les cheminements seront dissociés. (cf plans accessibilité)

Les liaisons piétonnes entre l'espace public et le parking s'effectueront toutes, soit par le sas du magasin comportant ascenseurs et travelator, soit par l'escalier extérieur, situé entre les deux poches de stationnement, et reliant les différents niveaux de parking.

L'accès à la surface de vente via le sas se fait par l'intermédiaire de portes automatiques vitrées dotées de dispositifs de détection des personnes de petite taille. Le repérage des parois vitrées se fera par l'apposition d'une bande adhésive de couleur verte disposée à 1,10m et 1,60m de hauteur



► Zones accessibles au public

- Surface de Vente intérieure: magasin étage courant et surface de vente au dernier étage
- Services : ATM, carte maison, service retrait des marchandises, pose, sanitaires, SAV, reprise, etc..
- Les surfaces de vente extérieures: "centre matériaux", la surface de vente extérieure (exposition) en toiture terrasse du magasin

► Zones non accessibles au public

- Locaux destinés aux collaborateurs: local coffre, bureaux, vestiaires, local ménage,
- Bungalows caisse et réception
- Locaux techniques
- Cours de service et de stockage
- Réserves
- Les bureaux non accessibles au public respecteront les normes en vigueur concernant l'accessibilité des locaux de travail
- Programme de bureaux et formation (salle de collection) au dernier étage

► Distribution intérieure

L'ensemble des locaux accessibles au public seront accessibles par travellator et ascenseurs + monte-charge

La surface de vente intérieure sera composée de rayons en libre service

L'ensemble de la surface de vente intérieure sera accessible aux personnes en fauteuil, le sol sera non glissant non réfléchissant et sans obstacle à la roue.

L'aménagement intérieur permettra le retournement en tout point du magasin. La hauteur libre de passage sera au minimum de 2.20 m. Il n'y aura pas d'éléments en saillie de plus de 15 cm par rapport dans les allées.

Les parois vitrées ainsi que les éventuels obstacles (poteaux..) seront visuellement contrastés et repérables

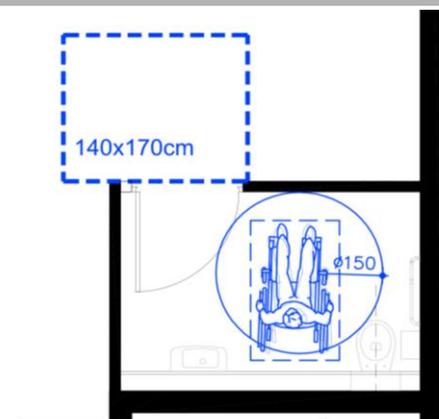
► Sanitaires

Des sanitaires sont prévus aux différents niveaux présentant des zones accessibles au public. Deux sanitaires adaptés sont prévus au niveau bas (39,95NGF) : un dans le show room de la cour des matériaux, et un dans le service retrait des marchandises. Deux autres sanitaires adaptés (1H et 1F) sont prévus au niveau de la surface de vente intérieure (50NGF)

Un espace d'usage 0.80 x1.3m en dehors du débattement de porte et de manœuvre de 1.5 m de diamètre à l'intérieur du cabinet seront prévu conformément à la réglementation en vigueur.

L'aménagement intérieur se fera dans le respect de la réglementation.

Chaque sanitaire handicapé disposera d'un lave main adapté à 0.80 m avec vide de 0.30 m de profondeur, 0.6 de largeur et 0.70 de hauteur. Les équipements miroir, distributeur de savon, sèche main seront disposés à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30m du sol.



ZOOM sur sanitaires 1/50

1m

► Accueil - Paiement

L'ensemble de notre mobilier, caisse ainsi que les divers dispositifs d'information et de communication présents sur la surface de vente répond aux normes en vigueur. Une zone aménagée à 0.80 m avec vide de 0.30m de profondeur, 0.60m de largeur et 0.70m de hauteur est prévue sur chaque élément de mobilier .

Toutes nos caisses sont accessibles aux PMR et bénéficient de l'agrément de la CRAM. Une tablette se trouve sur le côté de la caisse.

[Voir détails de mobilier en annexe](#)

► Equipements et commandes

Ceux -ci seront facilement repérables, par contraste visuel ou éclairage.

Un espace d'usage de 1.30 x 0.80 m sera respecté.

Les commandes, se trouveront entre 0.9 et 1.30 m du sol.

► Information - Signalisation

Les informations relatives à l'orientation et à la communication commerciale en magasin seront regroupées.

Les supports seront contrastés et facilement lisibles, le lettrage sera en contraste par rapport au fond, la hauteur des caractères adaptée (15 mm mini pour les informations relatives à l'orientation)

Les pictogrammes utilisés seront normalisés ou intuitifs



► Nature et couleur des matériaux de revêtement

- Sol en béton gris clair non revêtu
- Cloisonnement intérieur (zone de services en arrière caisse) placoplâtre peint en
- Façades en bardage métallique blanc
- Plafond en béton et charpente métallique blanche apparente (dernier étage)

► Traitement acoustique

La qualité acoustique des revêtements sera conforme à la réglementation en vigueur, soit une aire d'absorption équivalente des revêtements et éléments absorbants supérieure ou égale à 25% de la surface au sol

► Dispositif d'éclairage

Le niveau minimum d'éclairage en surface de vente sera de 500 lux à 1m du sol.

- = CHAPITRES S'APPLIQUANT AU PROJET (au moins partiellement)
- 0 = DISPOSITION RESPECTEE PAR LE PROJET (prise en compte des présentes normes)
- = DISPOSITION SANS OBJET (par rapport à la configuration du projet)
- N = DISPOSITION NON RESPECTEE PAR LE PROJET (demande de dérogation avec compensations)

2 Cheminements extérieurs

X

Précisions éventuelles

Généralités

- Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment 0
- Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment 0
- Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs 0
- Largeur $\geq 1,40m$ 0
- Rétrécissements ponctuels $\geq 1,20m$ 0
- Dévers $\leq 2\%$ 0
- Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue 0
- Trous en sol : \emptyset ou largeur $\leq 2cm$ 0

Pentes

- Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant 0
- Pentes inférieures ou égales à 4% 0
- Pentes entre 4% et 5%, palier de repos tous les 10,00m.
- Pentes entre 5 et 8%, sur 2,00m maximum
- Pentes entre 8 et 10%, sur 0,50m maximum
- Absence de pentes supérieures à 10%
- Palier de repos en bas et en haut de chaque pente 0

Pentes à 2% maximum sur l'ensemble de notre parking, et cheminements inférieurs à 4% (cf plan accessibilité)

Caractéristiques des paliers de repos

- 1,20 x 1,40m 0
- Paliers horizontaux au dévers près (Dévers maximum 2%) 0

Seuils et ressauts

- $\leq 2cm$ (distance entre 2 ressauts supérieure ou égale à 2,50m) 0
- Ou 4cm accepté si pente inférieure à 33%
- Arrondis ou chanfreinés 0
- Pas de pas d'âne 0

Au passage des portes entre intérieur et extérieur

Repérage des éléments structurants du cheminement par les mal-voyants

- Marquage au sol contrasté visuellement ou Matériaux différents ou Bornes anti franchissement 0
- Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement 0

Espaces de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire

- Emplacements 0
- Dimension $\emptyset 1,50m$ 0

Espaces de manœuvre de portes

- Emplacements 0
- Dimensions 0

Espaces d'usages

- Devant chaque équipement ou aménagement 0
- Dimensions 0,80m x 1,30m 0

Devant les portes d'accès au magasin

Cheminement libre de tout obstacle

- Hauteur libre $\geq 2,20m$ 0
- Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15cm 0

Protection

- Protection si rupture de niveau $\geq 0,40m$ à moins de 0,90m du cheminement 0
- Protection des espaces sous escalier Sans objet

Volées d'escalier de 3 marches ou plus

- 1 main courante
- Hauteur entre 0,80m et 1,00m 0
- Continue, rigide et facilement préhensible 0
- Dépassant les premières et les dernières marches 0
- Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel 0
- Appel de vigilance pour les mal-voyants à 50cm en partie haute 0
- Contremarche de 10cm minimum pour la 1^{ère} et la dernière marche 0
- Nez de marches
- De couleur contrastée
- Antidérapants
- Sans débord excessifs

Seulement deux escaliers seront accessible au public. L'escalier reliant le boulevard de Tournai au parvis haut, et l'escalier situé entre les deux poches de stationnement et reliant les différents niveaux de parking. Les autres seront exclusivement des escaliers

3 Places de stationnement**X**

Précisions éventuelles

2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places

 0 Soit 12 places

Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment

 0 A chaque niveau de parking à proximité du sas

Caractéristiques dimensionnelles et atteinte

 0 0 0 0 0 0 0

Repérage horizontal et vertical des places

 0 0 0 0**4 Accès au(x) bâtiment(s) et aux locaux ouverts au public****X**

Précisions éventuelles

Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible

 0

Entrée principale facilement repérable

 0

Dispositifs d'accès au bâtiment

 0

Système de communication et dispositif de commande manuelle

Contrôle d'accès et de sortie

 Pas de contrôle d'accès

Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public

 0**5 Circulations intérieures horizontales****X**

Précisions éventuelles

Largeur $\geq 1,40m$ 0Rétrécissements ponctuels $\geq 1,20m$ 0Dévers $\leq 2 cm$ 0

Pentes

 0 0 0

Caractéristiques des paliers de repos :

Seuils et ressauts

 0 0 0

Espaces de manœuvre de portes

 0 0

Espaces d'usage

 0 0

8 Revêtements de sols, murs et plafonds

X

Précisions éventuelles

Tapis

- Dureté suffisante
- Pas de ressaut ≥ 2 cm

0
0

Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration

conforme à la réglementation en vigueur, ou • Aire d'absorption équivalente $\geq 25\%$ de la surface au sol

0

9 Portes, portiques et sas

X

Précisions éventuelles

Dimension des sas

0 Les portes du SAS principal seront distantes de 13 m d'un côté et 21m de l'autre côté (cf plan accessibilité)
Les SAS des parking permettant d'accéder aux différents niveaux du magasin respecteront les normes de sécurité M5, soit 3m entre les 2 portes CF du SAS, et 6m² minimum

Espace de manœuvre de porte devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier

0

Largeur des portes principales et portiques

- 0,90m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes
- 1,40m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes
- 1 vantail $\geq 0,90$ m pour les portes à 2 vantaux
- 0,80m pour les portiques de sécurité

0
0
0
0

Poignées des portes

- Facilement préhensibles
- A plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil

0
0Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N

0

Portes vitrées réparables

0 Signalétique à 1,10m et 1,60 m

Portes à ouvertures automatique

- Durée d'ouverture réglable
- Détection des personnes de toute taille
- Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique
- Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sureté

0
0
0
0

Portes réservées au personnel uniquement

10 Accueil, équipements et dispositifs de commande

X

Précisions éventuelles

Si existence d'un point d'accueil

- Au moins un accessible
- Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert
- Banques d'accueil utilisables et position assis ou debout

0
0
0

Equipements divers accessibles au public

- Au moins un aménagement par type aménagé
- Espace d'usage de 0,80m x 1,30m devant chaque équipement
- Commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir,
 - . 0,90m $\leq H \leq 1,30$ m
- Guichets d'information, vente manuelle et tables ou tablettes si nécessaire de lire, écrire ou
 - . Face supérieure $\geq 0,80$ m
 - . Vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)
- Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique

0
0
R
0
0
0Toutes les caisses sont adaptées.
Les caissières bipent directement dans le caddie.
Tablette sur le côté de chaque caisse.

Panneau d'affichage instantané relayant les informations sonores

0

11 Sanitaires

X

Précisions éventuelles

Cabinets aménagés

- Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires

0 Chaque niveau présente des sanitaires adaptés.
1 dans le show room de la cour des matériaux au 39,95 NGF
1 dans le service retrait des marchandises AU 39,95 NGF
1 H et 1 F dans le magasin au 50 NGF
1 H et 1 F dans les bureaux collaborateurs situés au 55,7 NGF
2 H et 2 F dans les bureaux situés au 60 NGF

- Aux mêmes emplacements que les autres
- Séparés hommes/femmes si autres sanitaires séparés

0
0

1 lavabo accessible par groupe de lavabo

0

Espace de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour

- Emplacement dans le cabinet ou devant la porte
- Dimension Ø1,50m

0
0



Aménagements intérieurs des cabinets	
• Dispositif permettant de refermer la porte	<input type="checkbox"/>
• Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m	<input type="checkbox"/>
• Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,55m	<input type="checkbox"/>
• Lave main accessible d'une hauteur ≤ 0,85m	<input type="checkbox"/>
• Barre d'appui latéral entre 0,70 et 0,80m du sol	<input type="checkbox"/>
• Barre d'appui supportant le poids d'une personne	<input type="checkbox"/>
• Commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable	<input type="checkbox"/>
Lavabos accessibles	
• Bord supérieur : H ≤ 0,80m	<input type="checkbox"/>
• Vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP)	<input type="checkbox"/>
Accessoires divers - porte-savon - séchoirs, etc. à 1,30m maximum	
	<input type="checkbox"/>
Urinoirs à différentes hauteur si batteries d'urinoir	
	<input type="checkbox"/>
12 Sorties	X Précisions éventuelles
Sorties repérables sans risque de confusion avec les sorties de secours	
	<input type="checkbox"/>
13 Eclairage	X Précisions éventuelles
Valeurs d'éclairage minimum :	
• 20 lux pour les cheminements extérieurs	<input type="checkbox"/>
• 200 lux aux postes d'accueil	<input type="checkbox"/>
• 100 lux pour les circulations circulations horizontales	<input type="checkbox"/>
• 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	<input type="checkbox"/>
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés	
	<input type="checkbox"/>
Extinction progressive si éclairage temporisé	
	<input type="checkbox"/>
Eclairage par détection de présence	
	<input type="checkbox"/>
14 Information et signalisation	X Précisions éventuelles
Cheminements extérieurs	
• Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraire ou en cas de pluralité de cheminements	<input type="checkbox"/>
• Repérage des parois vitrées	<input type="checkbox"/>
• Passages piétons	<input type="checkbox"/> Dalles podotactiles et guides cannes
Accès à l'établissement et à l'accueil	
• Repérage des entrées	<input type="checkbox"/>
• Repérage du système de contrôle d'accès	<input type="checkbox"/> Pas de contrôle d'accès
Accueils sonorisés	
• Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaires	<input type="checkbox"/>
• Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique	<input type="checkbox"/>
• Signalisation de la boucle par un pictogramme	<input type="checkbox"/>
Circulations intérieures	
• Eléments structurants du cheminement repérable	<input type="checkbox"/>
• Repérage des parois et portes vitrées	<input type="checkbox"/>
• Information d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	<input type="checkbox"/>
• Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible	<input type="checkbox"/>
Equipements divers	
• Signalisation du point d'accueil, du guichet	<input type="checkbox"/>
• Equipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	<input type="checkbox"/>
• Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	<input type="checkbox"/>
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3	
• Visibilité (localisation du support, contraste)	<input type="checkbox"/>
• Lisibilité (hauteur des caractères)	<input type="checkbox"/>
• Compréhension (pictogrammes)	<input type="checkbox"/>

15 Etablissements recevant du public assis

Sans Objet

16 Etablissements comportant des locaux à sommeil

Sans Objet

17 Etablissements avec douches ou cabines

Sans Objet

18 Caisses de paiement

X

Précisions éventuelles

- Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisse
- Une caisse adaptée par tranche de 20
- Répartition uniforme des caisses adaptées
- Caractéristiques des caisses adaptées

0

0

0

0

0

0

0

0

Toutes les caisses sont accessibles

Hauteur des caisses > 0,80m

La caissière se déplace pour bipper les articles dans le caddie.

Présence d'une tablette accessible en bout de chaque caisse pour la rédaction des chèques.

- Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes

19 Commentaires éventuels et certification du mandataire

A Lezenes

Le 26/07/2018

(signature)


L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE
Service Administratif
SIRET : 95 319 014 4
Rue Charizy - Lezennes - 59712 LILLE Cedex 9
Tél : 03 28 80 90 47 - Fax : 03 28 80 80 49
RCS Lille 421 227 224